

# Compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2010

NB : AFFICHAGE des délibérations à l'hôtel de ville du 2 avril 2010 au 2 mai 2010

## PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - André VARLET - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - BUCQUOYE Thierry - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Pierre GUILLEMAUD - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

## PROCURATION :

Jeannique VANDEWIELE, procuration Annick CASTELEIN  
Chantal VANOVERMEIR, procuration André VARLET  
Réjane CASTEL, procuration Sophie LAFERENOY  
Dany DELBECQUE, procuration Rose-Marie BUCHET  
Hervé DELVAS, procuration Bruno ACKOU

## SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

\* Installation de Monsieur Pierre GUILLEMAUD en remplacement de Mme Valérie STIEREMANS

\* Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2009

\* Présentation de l'éphéméride

## 1.01 - Compte administratif de l'exercice 2009

Sous la présidence de Rodrigue DESMET, adoption du compte administratif 2009 ci-joint en annexe.

### ***Délibération adoptée.***

## 1.02 - Compte de gestion de l'exercice 2009

Sous la présidence de Rodrigue DESMET, adoption du compte de gestion 2009 ci-joint en annexe.

### ***Délibération adoptée***

## 1.03 - Compte administratif 2009 - Bilan sur les opérations immobilières réalisées par la commune

Ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2009 :

ACQUISITIONS				
Désignation du bien	Vendeur	Montant	Date de l'acte	Objectif
ESPACES VERTS DU BOIS LEURENT 2 ha 13a 51 ca	LOGICIL	Cession gratuite	08/01/09	Reprise dans le domaine public communal des espaces verts pour l'entretien
Carrefour du Dronckaert et de la rue de Tourcoing AP 703 ET 704 1 a 07 ca	SCI ROUSSEL DEJONGHE	Cession gratuite de terrain dans le cadre de la délivrance du PC	6 et 9/01/09	Aménagement de la voirie par LMCU et le Conseil Général en vue de sécuriser le carrefour

124 rue de Lille AP 139 4 a 27 ca	CGC INVESTISSEMENT CARRISIMOUX	PREEMPTION 90 000 €	7/08/09	Redynamisation du commerce de proximité du Blanc four
Rue de la vieille cour AA 96	MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE DE BIEN SANS MAITRE	NEANT	10/09 suivant affichage du PV de prise de possession	Rétrocession à LMCU/projet réaménagement rue de la vieille cour
VALORPARC AD22P AD24P 61 622 m <sup>2</sup>	LMCU	Echange (cf cession Valorparc)	8/12/2009	Portefeuille foncier offrant des marges de manœuvre pour toute négociation ultérieure
<b>CESSIONS</b>				
Désignation du bien	Acquéreur	Montant	Date de l'acte	Objectif
VALORPARC AC 46/47/48 et AD 1/8/13 53 281 m <sup>2</sup>	LMCU	Echange avec soulte de 384 796 € eu égard à la différence de valeur des terrains cédés en zone AUCa et repris en zone AUDm	8/12/2009	Aménagement par LMCU du parc d'activités Valorparc

#### 1.04 - Attribution de subventions pour 2010

Monsieur le Maire propose de procéder à une 1<sup>ère</sup> ventilation des crédits prévus au Budget Primitif 2010 au titre des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles (tableau joint en annexe).

Avant le vote, les élus impliqués dans l'une ou l'autre de ces associations ont été invités à quitter momentanément la séance. Sont sortis :

Mmes - LAFRENOY - LEROUGE - NYS - RIUS - LAMBLIN. MM BEAUVENTRE - DA SILVA - DELBECQUE - LAMBLIN - WINDELS - ZAJDA ET PLOUVIER

#### **Délibération adoptée**

#### 1.05 - Enseignement privé sous contrat - Financement des écoles privées sous contrat - Définition des contributions communales par voie conventionnelle - Autorisation donnée au Maire se signer la nouvelles convention correspondante - Définition des modalités de liquidation

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention entre la ville et les OGEC Saint-François et Saint-Roch et permet à la ville de procéder à la liquidation des acomptes n°1 (janvier 2010) et n° 2 (avril 2010), sur la base provisoire des forfaits de l'année N-1 (2009) arrêtés comme suit et en fonction des effectifs déclarés et attestés par les OGEC au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- maternels : 693,31 €/élève/an (référence délibération du 19/052009/21)
- primaires : 691,61 €/élève/an
- forfait intercommunal : 184 €/élève/an

Celle-ci porte notamment sur :

- sur une clarification des dépenses prises en compte pour la détermination des forfaits communaux toujours distincts pour les maternels et les primaires ;
- sur une distinction entre les élèves ne résidant pas à Roncq, bénéficiant ou non d'un accord de dérogation ;
- d'une souplesse plus grande dans les modalités de versement des acomptes intermédiaires (janvier et avril) sans que le conseil municipal n'ait à intervenir systématiquement ;
- d'une durée limitée à six années de sorte à ce que les parties fassent le bilan global des accords nouvellement conclus dans un délai raisonnable.

### ***Délibération adoptée***

#### **1.06 - Soutien aux secteurs du commerce, de l'artisanat et des services - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C) - Création d'un poste de médiateur économique « Animateur FISAC »**

L'assemblée délibérante autorise le Maire à créer un poste de « médiateur économique » relativement au FISAC. Le rôle de ce collaborateur sera de faire au travers du FISAC l'interface entre la ville et l'association des commerçants « Les vitrines roncuoises ».

Les conditions de recrutement de ce poste de chargé de mission contractuel sont :

- **dénomination métier** => Médiateur Economique
- **mission** => Assistance technique de l'association « les vitrines roncuoises », Travaux d'aménagement et de redynamisation du Blanc-four, Aides individuelles aux commerçants, Partenariat renforcé avec les « enseignes phares » de Roncq et du secteur agricole, Consolidation de notre observatoire municipal
- **nature de l'emploi** => contractuel (non titulaire)
- **temps de travail** => temps complet (forfait jours)
- **base statutaire de recrutement** => article 3-5<sup>ème</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale
- **modalités de recrutement** => par voie contractuelle d'une durée d'un an renouvelable expressément dans la limite de trois ans maximum
- **catégorie de l'emploi** => emploi de niveau de catégorie A
- **emploi de référence pour la rémunération** => attaché territorial, indice de référence correspondant à la grille de cet emploi (1<sup>er</sup> au 12<sup>ème</sup> échelon)
- **conditions de rémunération** => fixées contractuellement en fonction des compétences et de l'expérience de la personne retenue pour occuper le poste (entre le 1<sup>er</sup> et le 12<sup>ème</sup> échelon)
- **régime indemnitaire** => idem que les emplois permanents d'attachés, y compris prime de fin d'année.

### ***Délibération adoptée***

#### **1.07 - Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Emplacements Réservés pour du Logement (ERL)**

Un déficit important de logements sociaux réaffirme la priorité qui doit être donnée à une politique de construction. La ville de Roncq a saisi Lille Métropole Communauté Urbaine de diverses demandes d'Emplacements Réservés pour du Logement (ERL) sur des emprises foncières importantes repérées sur notre territoire.

LMCU nous a informé ne retenir que 2 des 8 sites proposés excluant ainsi principalement les assiettes foncières aujourd'hui concernées par des activités économiques dès l'instant où cela peut hypothéquer leur possibilité d'extension.

Le conseil de communauté par délibération en date du 6 novembre 2009 a ainsi décidé de procéder à une modification partielle du PLU portant sur :

Localisation	Parcellaire	Opération envisagée
31 rue de la Latte	AK 755 5 278 m <sup>2</sup>	Minimum de 30 % de Logement Locatif Social (correspondant au minimum à 30 % de la surface Hors Œuvre Nette des projets) financés en PLUS et PLAI, dont 20 % de PLAI.
194 rue de Lille Secteur Blanc Four	AP 78 1 593 m <sup>2</sup> aujourd'hui divisé en AP 740, 741 et 742 pour 1585 m <sup>2</sup>	Minimum de 30 % de Logement Locatif Social (correspondant au minimum à 30 % de la surface Hors Œuvre Nette des projets) financés en PLUS et PLAI, dont 20 % de PLAI.

La ville demande par ailleurs l'extension de l' E.R.L situé au 31 rue de la Latte aux parcelles AK 740 à 750 et AK 751 à 754

### ***Délibération adoptée***

-0-0-0-0-

Levée de séance à 21h30  
LD/VL/BD fait le 31/03/10